



# District 1650 Bretagne - Mayenne



## APPEL A CANDIDATURE GOUVERNORAT 2012-2013

**Pour vous aider à vous déterminer, voici des éléments de réponses aux questions si souvent formulées par les Rotariens dans les clubs concernant le Gouverneur et sa fonction. Éléments inspirés de la présentation faite par la past-gouverneure Brigitte DELAHAIE.**

### - Qu'est-ce que le Gouverneur ?

C'est le représentant physique du Rotary International dans le district (c'est un officier du Rotary International). Il y a un gouverneur pour chaque district, soit 532 gouverneurs dans le monde. Ils sont chargés, sous l'autorité du Conseil central, de promouvoir les buts du Rotary, de favoriser l'expansion des clubs et le développement de leurs effectifs, de soutenir la participation aux programmes de la Fondation et aussi de veiller aux bonnes relations entre les clubs dans l'esprit du Rotary International. Le Gouverneur a la mission primordiale d'aider les clubs de son district qui sont en difficultés.

Notre district est constitué de 46 clubs et d'environ 1450 rotariens : c'est le plus petit district des 18 districts que compte la France. Le mandat du gouverneur est d'un an tout comme celui des Présidents de clubs ou celui du président international. Seuls les postes d'administrateurs du Rotary International (directeurs) sont renouvelés par moitié chaque année mais pour deux ans. Il y a 17 administrateurs pour 34 zones géographiques.

### - Comment devient-on gouverneur ?

Le gouverneur est élu et sa candidature répond à une procédure bien précise. Un Rotarien devient candidat sur proposition de son club qui l'estime capable de remplir cette fonction.

Il doit compter 5 ans de Rotary et avoir exercé un mandat complet de président de club et constituer un dossier dans lequel il se présente (parcours professionnel, extra-professionnel et rotarien), y exprime ses motivations et son engagement à remplir sa mission.

La commission du district est constituée de 11 membres : les 3 derniers past-gouverneurs + 2 past-gouverneurs tirés au sort parmi les restants et 6 présidents de clubs tirés au sort lors des dernières assemblée de district (les clubs des candidats ne peuvent pas participer à la commission de désignation). Les candidats se présentent un à un devant les membres de la commission et répondent à leurs questions avant qu'ils procèdent au vote à bulletin secret.

Le gouverneur désigné devient «gouverneur nommé » lors de la conférence de district qui suit puis «gouverneur élu » lors de la convention internationale suivante.

Ainsi, cette année Jean-Marc Taniou est gouverneur élu 2010-2011 et Jacques Daguzan est gouverneur nommé 2011-2012.



# District 1650 Bretagne - Mayenne



## - Quel pouvoir a le Gouverneur ?

Il n'a qu'un seul pouvoir : celui de conviction.

Il peut cependant être amené à proposer, dans l'intérêt du Rotary International, des sanctions (retrait de charte) à l'égard de clubs qui s'éloigneraient par trop de la ligne du Rotary International : pour cela, il s'appuie sur ses conseillers et sur le conseil consultatif : collège des past-gouverneurs de notre district. Heureusement, aucun recours à cette sanction à ce jour...

## - Quel est le rôle du Gouverneur et quels sont ses moyens pour l'assumer ?

Le rôle du gouverneur est de transmettre aux clubs, et donc aux Rotariens, le message du Président International John Kenny, pour cette année « L'Avenir du Rotary est entre vos mains », de favoriser la réalisation de projets en phase avec ce message et surtout de faire vivre l'ENVIE et la FIETE d'être rotarien. Il faut noter que la définition de la mission et de la fonction des 531 gouverneurs du monde est la même pour tous. Ils ont tous l'obligation de suivre une formation dont le point d'orgue est l'assemblée internationale qui se déroule traditionnellement à San Diego, pendant une semaine. A cette assemblée participent environ 1500 personnes (gouverneurs et conjoints, formateurs, intervenants, etc. ...). Présentes dans une même salle, elles assistent à des assemblées plénières puis sont réparties selon leur langue d'origine en groupes de travail ; grands moments dans la préparation au gouvernorat car vraie prise de conscience du caractère international que revêt le Rotary.

Les gouverneurs de langue francophone bénéficient de formations supplémentaires organisées par le **CODIFAM** (**CO**mité des gouverneurs des **D**istricts de France, d'**A**frique du Nord, Andorre et **M**onaco et des pays francophones ou partiellement francophones). L'année précédant le gouvernorat, deux formations de 4 jours sont dispensées en juillet et octobre, elles permettent aux gouverneurs élus de se connaître et de forger l'esprit « promo ».

Cette même année, le gouverneur doit participer à l'Institute : Paris accueillera en décembre prochain les gouverneurs de la zone 11. Le Rotary International prend en charge l'assemblée internationale et une partie de l'Institute pour le gouverneur élu, les frais du CODIFAM pour le gouverneur élu et le gouverneur en poste sont pris en charge par le district.

Plus encore que les formations, le gouverneur ne peut exercer ses fonctions que grâce à ses adjoints et à son comité de district. Actuellement, le district 1650 est découpé en 8 secteurs avec un adjoint par secteur. Le gouverneur désigne un adjoint pour une année (mandat reconductible deux fois). Il constitue son comité sur la base du plan de leadership mis en place par le conseil de législation en 2004.

Son mandat est ponctué de temps forts :

- Le SFPE (séminaire de formation des présidents élus) est organisé à son retour de l'assemblée internationale. C'est le premier contact entre le



# District 1650 Bretagne - Mayenne



- gouverneur et sa promotion de futurs présidents, L'assemblée de district où les équipes montantes et les nouveaux rotariens se doivent d'être «formés»,
- Les traditionnelles visites de gouverneur s'effectuent de juillet à décembre, elles permettent au gouverneur d'établir une photographie de son district et sont l'occasion surtout de formidables échanges et de créer une symbiose dans le district.
  - La conférence de district est un moment privilégié de rencontres et de fête partagé par tous les rotariens du district : elle aura lieu à Brest le 20 mars 2010.
  - La convention internationale aura lieu à Montréal du 20 au 23 juin 2010.

La principale ressource du district est la cotisation des clubs.

Le budget prévisionnel est adopté par le conseil d'administration de l'ACRODI 1650 et est présenté puis voté en assemblée de district.

## - Qu'est-ce que l'ACRODI ?

C'est l'association, la personne morale gérant les finances du district. Son président est le gouverneur en fonction ; il y est entouré du bureau et du conseil d'administration composé lui-même de présidents de clubs, représentant les clubs du district. Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes.

## - Quelles sont les contraintes,

mais surtout les formidables richesses acquises au cours de cette année ?

C'est, il est vrai comme pour tout bénévole, du temps pris sur ses loisirs, ses vacances et sa vie de famille car c'est aussi une affaire de couple. C'est l'inévitable partage des 24h d'une journée entre engagement professionnel, si l'on est encore en activité, et gouvernorat. N'est-ce pas, pourtant, grâce au premier qu'il est possible de pratiquer le second ??

Le gouvernorat est un véritable trésor accumulé dès les premiers instants de la fonction de «nominé», il s'enrichit avec la qualité d'élu et il se développe lorsque « gouverneur », les liens se tissent avec l'ensemble des présidents de son année. C'est une formidable famille qui se constitue autour d'un capital de sincérité, de confiance nouant ainsi une très forte amitié.

Cette formidable aventure, cet enrichissement permanent de la connaissance d'autrui, vous devez y participer vous-même ou la proposer à un candidat motivé, fier de notre mouvement, enthousiaste et dynamique qui outre le thème de son année aura à cœur d'assurer l'avenir du Rotary.

## **Amitiés à tous**

*Alain FINIX*

*DG 1650 Bretagne-Mayenne*